

**Relever le défi de la conciliation  
entre les responsabilités de proches aidants et le travail**



Propositions du **Regroupement des aidants naturels du Québec** présenté lors de la « Table ronde sur les conditions de travail souple » organisé le 13 juin 2016 à Montréal dans le cadre d'une consultation du gouvernement fédéral sur les « Conditions de travail souple »

## Les proches aidants et le travail

Selon l'Enquête sociale générale (ESG) de 2012, plus d'un tiers de la main-d'œuvre au Canada est composé de proches aidants. Ces salariés connaissent un plus grand nombre d'interruptions de travail, une baisse de la productivité ainsi que des absences ou des retards fréquents. Il arrive qu'ils soient moins disponibles pour faire des heures supplémentaires, effectuer des voyages d'affaires ou profiter des possibilités d'avancement comme le perfectionnement professionnel. Toujours selon l'ESG de 2012, 1,6 million d'aidants naturels s'étaient absentés du travail, près de 600 000 avaient diminué leurs heures de travail, 166 000 avaient refusé un emploi rémunéré en raison de leurs responsabilités d'aidant, et 390 000 avaient indiqué qu'ils avaient dû quitter leur emploi à une certaine étape de leur carrière pour prodiguer des soins à un proche.

La majorité (74 %) des proches aidants consacrent neuf heures ou moins par semaine à fournir des soins. Toutefois, 16 % de ceux-ci ont passé de 10 à 29 heures à fournir des soins, alors que 10 % d'entre eux ont consacré 30 heures ou plus à cette tâche, ce qui est très élevé. Comme il fallait s'y attendre, plus une personne dispense des soins, plus les répercussions sur sa capacité de travailler sont importantes.

## Un enjeu pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Bien qu'il y ait presque autant d'hommes (46 %) que de femmes (54 %) qui sont proches aidants, les femmes consacrent plus d'heures par semaine que les hommes. Aussi, les gestes posés par les hommes et les femmes pour soutenir leur proche se font selon le clivage des stéréotypes sexuels. Ainsi les femmes sont plus nombreuses que les hommes à aider leur proche pour le bain, pour l'habillement, pour les traitements médicaux, les travaux ménagers, la préparation des repas, etc. Ainsi, l'impact financier pour les femmes proches aidantes est plus important et les enjeux liés à la conciliation responsabilité de proches aidants avec le travail sont des enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes.

Plusieurs études soulignent que l'intensité des soins et la relation avec le bénéficiaire ont un effet sur le bien-être émotionnel et physique pour les proches aidants. Par exemple, 82 % des aidants naturels fournissant des soins à un enfant handicapé ou souffrant d'une maladie grave, 74 % de ceux fournissant des soins à leur conjoint, 60 % de ceux fournissant des soins à un parent et 34 % de ceux fournissant des soins à des grands-parents déclarent qu'ils souffrent de détresse psychologique et de conséquences négatives sur la santé. Parmi les problèmes de santé identifiés figurent la dépression, la colère ou l'irritabilité, la tristesse et l'insomnie.

Hormis l'intensité des soins et la relation avec le bénéficiaire, le type de situation peut aussi avoir des conséquences importantes sur la santé du proche aidant. Selon l'Organisation mondiale de la santé, les répercussions physiques et psychologiques sur les aidants naturels qui fournissent des soins à des personnes ayant un problème de santé de longue durée, comme la démence, sont importantes. En effet, jusqu'à 75 % d'entre eux souffriront d'un type quelconque de maladie psychologique, et de 15 % à 32 % d'entre eux seront atteints de dépression.

## Un enjeu pour les entreprises

En plus de représenter un défi pour les aidants naturels eux-mêmes, ces conséquences ont des répercussions sur les employeurs canadiens et la société en général. Selon les estimations, le rendement au travail réduit des aidants naturels représentait en 2012 une perte de 2,2 millions d'heures par semaine. En prenant en considération toutes les conséquences négatives connexes, l'économie canadienne a perdu l'équivalent de 157 000 employés à temps plein en 2012 en raison des pressions liées à la prestation de soins par les aidants naturels, ce qui représente une perte significative de capacité de production. Selon le Conference Board du Canada, on constate, pour les entreprises canadiennes, une perte de productivité d'environ 1,3 milliard de dollars chaque année simplement parce que des aidants naturels manquent des journées complètes ou des périodes de travail ou quittent carrément le milieu de travail.

En raison du vieillissement de la population au Canada, ces pressions et leurs conséquences ne feront que s'accroître. D'ici 2031, on prévoit que le nombre de personnes de plus de 80 ans ayant besoin de soins aura doublé. Par ailleurs, les travailleurs plus âgés représenteront une proportion accrue de la population active canadienne.

Il est dans l'intérêt des employeurs, de la société et des proches aidants de développer des mesures favorisant la conciliation entre les responsabilités de proches aidants et le travail. Nous sommes très heureux de pouvoir participer à cette réflexion collective.

### **Le Regroupement des aidants naturels du Québec (RANQ) : « Une voix pour les proches aidants »**

Les groupes communautaires soutenant les proches aidants contribuent activement à mettre sur la place publique la réalité des proches aidants. Ils sont présents sur l'ensemble du territoire du Québec. Ils alimentent le nécessaire débat public portant sur le partage des responsabilités dans la société québécoise entre l'État et les familles dans le soutien des personnes fragilisées. Ils mettent en évidence le déséquilibre en défaveur des proches aidants devenu manifeste au cours des dernières décennies. Ils ont développé une expertise qui s'exprime par des pratiques, des activités et des actions améliorant concrètement les conditions de vie des personnes proches aidantes au Québec.

C'est pour se donner une voix commune ainsi que pour renforcer la cohérence de leur mouvement que des organismes communautaires de proches aidants ont créé en 2000 le Regroupement des aidants naturels du Québec. Le RANQ est un organisme agissant à l'échelle nationale. Il réunit actuellement près de 80 organismes communautaires qui œuvrent à l'amélioration de la qualité de vie des proches aidants partout au Québec.

### **Poursuivre l'amélioration de la prestation de compassion**

L'une des mesures fédérales existantes qui facilitent la conciliation entre la réalité des proches aidants et le travail est la prestation de compassion. Les prestations « *sont versées aux*

*personnes qui doivent s'absenter temporairement de leur travail pour prendre soin d'un membre de leur famille souffrant d'une maladie grave qui risque de causer son décès au cours des 26 prochaines semaines (6 mois) ». Le « risque de mourir » doit être attesté par un certificat médical qui confirme qu'un membre de la famille « risque fortement de décéder au cours des 26 prochaines semaines ».*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, conformément à ses engagements, le gouvernement a prolongé la durée de cette prestation de 6 semaines à 26 semaines. Pour le RANQ, cette prolongation est un premier pas important dans l'amélioration de la prestation de compassion. Lors de la dernière campagne électorale, le parti libéral s'est engagé à rendre accessibles les prestations de compassion aux Canadiennes et aux Canadiens qui prodiguent des soins à un membre de leur famille atteint d'une maladie grave. C'est avec impatience que le RANQ est en attente de la réalisation de cet engagement.

Nous croyons toujours qu'une des mesures qui peut être rapidement mise en œuvre afin d'améliorer la conciliation entre les responsabilités de proches aidants et le travail est de mettre fin à la nécessité pour se qualifier à la prestation de compassion de produire un certificat médical attestant du risque de décès au cours des 26 prochaines semaines. Nous demandons que le critère de risque de décès soit remplacé par un certificat médical attestant de la gravité d'une maladie, d'un handicap ou d'une incapacité exigeant un accompagnement et un soutien, comme c'est le cas pour les prestations spéciales de l'assurance-emploi pour les parents d'enfants gravement malades et conformément aux engagements du gouvernement.

### **Créer un chantier pour la création d'une assurance responsabilité de proches aidants.**

L'actuel programme de prestation de compassion pourrait servir de socle fondateur à un programme d'assurance responsabilité de proches aidants qui garantirait une protection raisonnable des revenus et des liens d'emploi des proches aidants qui doivent se retirer du marché du travail pour une période de plusieurs mois pour s'occuper d'un proche. Nous croyons qu'il y a dans l'expérience du programme d'assurance parentale du Québec, des pistes intéressantes pouvant aider à financer un programme d'assurance responsabilité de proches aidants, à rendre ce programme plus accessible aux travailleuses et aux travailleurs ayant un emploi atypique que l'actuel programme de prestation de compassion et permettre des périodes de prestation plus longue, entre autres, par la variation du montant des prestations versées.

La création d'un tel programme enverrait un message fort à la société que la responsabilité de prendre soin des personnes vulnérables appartient à tous les acteurs de la société, les familles, l'État et les employeurs. Nous croyons aussi que tel programme aurait des répercussions significatives dans la recherche de l'égalité économique entre les femmes et les hommes.

Nous recommandons la mise sur pied d'un comité de travail qui aurait le mandat d'élaborer une proposition d'un programme d'assurance responsabilité de proche aidant.

## Encadrer le droit de demander des conditions de travail souples

La diversité de situation vécue par les proches aidants rend difficile l'instauration de mesures standardisées pour répondre aux exigences de la conciliation entre les responsabilités de proches aidants et le travail.

Nous sommes d'avis que le Canada devrait confirmer et encadrer le droit de demander des conditions de travail souples relativement à leurs obligations familiales.

Nous sommes conscients que l'introduction de ce nouveau droit pose des défis importants. Cependant, la création d'un encadrement juridique de ce droit nous apparaît dans l'intérêt des employeurs, des proches aidants et du gouvernement. L'existence de règles claires fixées par le législateur serait plus productive et plus rassembleuse que la multiplication de décisions judiciaires qui fixerait au cas par cas l'exercice de ce droit qui émerge.

## Développer une culture de la conciliation entre les obligations familiales et le marché du travail.

Construire une société qui permet à toutes et à tous de participer au marché de l'emploi est un défi de taille. Les organismes communautaires comme le RANQ ont développé au cours des dernières années divers projets pour faire connaître aux proches aidants et aux employeurs les différentes avenues relativement à la conciliation entre les responsabilités de proches aidants et le travail.

Notre expérience confirme le constat fait dans le Rapport du groupe d'employeurs sur la question des aidants naturels :

*« Les employeurs sont généralement au courant de la tendance concernant les soins informels, mais pas de son ampleur. Bien qu'un bon nombre d'entre eux croient que la prestation de soins par des aidants naturels sera un enjeu prioritaire au cours des prochaines décennies, ils étaient surpris et préoccupés par le fait que cette situation touchait déjà 35 % de la population active au Canada. Ils voient la nécessité d'adopter, au sein de leurs organisations, une approche réfléchie et ciblée à l'égard de ce problème.*

*Parmi les obstacles au soutien des aidants naturels, il y a le manque de sensibilisation, la nature du travail et l'appui des dirigeants. De nombreuses organisations ne savent pas que la prestation de soins par des aidants naturels est un problème touchant leur main-d'œuvre parce que les employés ne se déclarent pas comme étant des aidants naturels. Au sein d'entreprises de toutes tailles, les obstacles sont souvent liés au rôle de l'employé dans l'organisation et à la nature du travail dans des industries particulières. L'engagement manifeste de la direction est essentiel, tout comme la formation des gestionnaires afin de créer un environnement de soutien et de réagir aux situations délicates. »*

Les organisations de la société civile ont très certainement un rôle important à jouer pour informer et sensibiliser les employeurs et les proches aidants aux défis et aux bonnes pratiques relativement à la conciliation entre les responsabilités de proches aidants et le marché du travail.

Nous croyons que le gouvernement doit mettre sur pied un programme de sensibilisation sur la conciliation entre les responsabilités familiales et le travail. Les groupes communautaires peuvent assumer un rôle significatif dans ce travail pourvu qu'on les soutienne pour ce faire.

### **Relever le défi de la conciliation entre les responsabilités de proches aidants et le travail**

Afin de préserver l'avenir économique du Canada, le développement des entreprises et contrer la pauvreté des proches aidants, particulièrement des femmes, le défi de la conciliation entre les obligations de proches aidants et le marché du travail interpelle toutes les Canadiennes et tous les Canadiens. Nous croyons que nos propositions constituent des pistes d'actions et de réflexion qui permettront de construire un Canada plus prospère et plus juste pour toutes et tous.